



**RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**du**  
**mardi 27 juillet 2021 à 18 h 30.**

**Tableau de présence**

Noms	Présents	Absents
Pascal DUEZ	X	
Alain FOVEZ	X	
Marie-Françoise DELAVAL	X	
Richard BILLOIR	X	
Véronique MORELLE	X	
Marc NIEUWJAER	X	
Michel DENOYELLE	X	
Richard DECEUNINCK	X	
Alice SOURDEAU		X
Virginie FROMONT	X	
Lindsay BRENDLER	X	
Nathalie RUELLE	X	
Réjane LEROY		X
Murielle BONNET		X
Alain DUQUESNOY		X
<b>Présents:</b>	<b>11</b>	
<b>Absents:</b>		<b>4</b>

**ABSENTS :**

Réjane LEROY	Murielle BONNET	.	.
.	.	.	.

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :**

Alice SOURDEAU	Alain DUQUESNOY	.	.
.	.	.	.

**PROCURATION(S) :**

Alice SOURDEAU	Donne procuration à	Richard DECEUNINCK
.	Donne procuration à	.

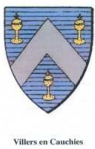
<b><u>Président de séance</u></b> : P. DUEZ, Maire	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Lindsay BRENDLER
<b><u>Lieu</u></b> : Salle des fêtes	<b><u>Date de convocation</u></b> : 21/07/2021



Ordre du jour :

N° de page

1. Réunion du 12 juillet 2021 – approbation du compte rendu .....	3
2. Cantine – fixation du prix d’achat des repas .....	3
3. Cantine – fixation des tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2021 .....	3
4. Garderie périscolaire – fixation des tarifs au 1 <sup>er</sup> septembre 2021 .....	4
5. Ressources humaines – création d’une activité accessoire .....	4
6. Personnel communal – remplacement d’un agent technique espaces verts (PEC) .....	5
7. Questions et informations diverses : .....	5



Villers en Cauchies

### 1. Réunion du 12 juillet 2021 – approbation du compte rendu

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion de conseil du 12 juillet 2021. Les élus sont invités à se prononcer avant de le signer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir pris connaissance et délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 12 juillet 2021.**

POUR : 12 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

### 2. Cantine – fixation du prix d'achat des repas

M. le Maire présente, au titre de l'année 2021/2022, les propositions tarifaires d'API Restauration telles que détaillées dans le tableau ci-dessous (évolution tarifaire de 1,01 %) et invite les élus à bien vouloir les valider. Les élus sont invités à se prononcer.

Désignation	Ancien prix (€ TTC)	Indice	Prix (€ TTC)
Repas enfant	2,67	1,0101	2,70
Repas adulte	3,31	1,0101	3,34
Pique-nique	3,30	1,0101	3,33
Pain	0,96	1,0101	0,97

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :**

- **Approuver les tarifs proposés par la société API à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

POUR : 12 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

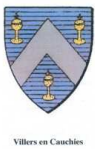
### 3. Cantine – fixation des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021

M. le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le prix de vente des repas servis au restaurant périscolaire et soumet une augmentation de 0,05 € des tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Le prix d'un repas passerait de 3,70 € à 3,75 €. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :**

- **Appliquer une augmentation des tarifs de la cantine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Le prix du repas passera de 3,70 € à 3,75 €.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**



Villers en Cauchies

POUR : 12 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

#### **4. Garderie périscolaire – fixation des tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2021**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le tarif de la garderie périscolaire et soumet une augmentation des tarifs à hauteur de 0,10 €/h à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain, soit 1,70 €/h (contre 1,60 €/h en 2020/2021). Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : *vote à main levée*) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :**

- **Appliquer une augmentation des tarifs de la garderie périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Le tarif pour 10 heures passera de 16.00 € à 17.00 €.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

POUR : 12 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

#### **5. Ressources humaines – création d'une activité accessoire**

M. le Maire propose au Conseil de créer une activité accessoire pour des prestations intellectuelles d'expertise et de consultation afin de suivre les différents projets à venir dans la commune à partir du 1<sup>er</sup> août 2021.

Cette activité accessoire est créée pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et représente un temps de travail maximal mensuel de 20 heures, moyennant une indemnité forfaitaire mensuelle brute de 713 €.

Il est précisé que cette activité accessoire ne pourra être exercée qu'en dehors des heures de services.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

Vu le décret n° 2011-82 du 20 janvier 2011 modifiant le décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

Considérant que la commune de Villers-en-Cauchies ne dispose pas d'une ingénierie,

Considérant la nécessité de recruter un agent qui se verra confier des missions d'expertise et de consultation,

Considérant que les fonctions exercées ne suffisent pas à elles seules à occuper un agent à temps plein et de façon permanente,



M. le Maire invite les élus à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :**

- **Approuver la création d'une activité accessoire d'expertise et de consultation auprès du Maire à partir du 1<sup>er</sup> août 2021.**
- **Verser à l'intervenant une indemnité forfaitaire mensuelle brute de 713 € au titre de rémunération accessoire pour l'exercice de ses fonctions.**
- **Porter inscription de la dépense au budget communal de l'exercice.**
- **Autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces administratives ou financières relatives à cette délibération.**

POUR : 12 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

#### **6. Personnel communal – remplacement d'un agent technique espaces verts (PEC)**

Le contrat PEC d'un agent technique se terminant le 15 octobre 2021, M. le Maire propose au Conseil Municipal de recruter une nouvelle personne, sur un contrat identique (20h/hebdo pendant 1 an). Taux de remboursement par l'État : 40% - formation à la charge de l'employeur. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :**

- **Valider la création d'un poste d'agent technique en contrat PEC en remplacement de celui occupé actuellement par M. VIL Ludovic, étant entendu que les crédits ont été prévus au budget.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POUR : 12 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

#### **7. Questions et informations diverses :**

M. le Maire informe les élus sur les points suivants :

Achats par délégation :

- DEGRACE : - remplacement meuble évier salle Newbound, coût 468 € TTC,  
- remplacement robinet presto salle de réception, coût 132 € TTC,  
- création alimentation fontaine à eau : 150 € TTC,
- ENVAIN Matériaux : achat schiste rouge, coût 1 140, 08 € TTC.
- SARL KD : rejointoiement local Newbound, coût 3 301,42 € TTC.



Villers en Cauchies

DÉPARTEMENT DU NORD  
Arrondissement de Cambrai  
Canton de Caudry  
Commune de **Villers-en-Cauchies**

**Manifestations :**

- Inauguration de la place Claude Renou prévue le samedi 16 ou 30 octobre 2021, en attente de retour de la famille du pilote décédé.
- A ce jour, les élus souhaitent maintenir la brocante du mois d'octobre. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire une décision sera prise début septembre sur le maintien ou non de celle-ci.

**FIN DE SÉANCE**